

# VOUS EMPLOYEZ UN ASSISTANT MATERNEL ?

PARTICULIERS  
EMPLOYEURS

## LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE CONTRE LA COVID-19



## Avant l'accueil de votre enfant chez l'assistant maternel ou dans une MAM

### 1. Prendre contact avec l'assistant maternel en vue :

✓ d'organiser l'accueil de votre enfant et échelonner dans la mesure du possible les arrivées et départs des enfants accueillis afin d'éviter que les parents ne se croisent.

✓ d'échanger sur les mesures qu'il doit mettre en œuvre dans le cadre de l'accueil de votre enfant à son domicile ou au sein de la MAM.

### 2. Transmettre la fiche métier assistant maternel détaillant toutes les précautions qu'il doit prendre.

➔ [www.iperia.eu/outils-et-services](http://www.iperia.eu/outils-et-services)

### 3. Prendre la température de votre enfant chaque jour le matin avant de se rendre chez l'assistant maternel.

## Lors de l'accueil de votre enfant chez l'assistant maternel ou dans une MAM



### 1. Il est vivement recommandé de **rester à l'extérieur du domicile de l'assistant maternel ou de la MAM pour déposer ou venir rechercher votre enfant.**

**2. Un seul des deux parents doit déposer et venir rechercher l'enfant** chez l'assistant maternel ou à la MAM. Vous devez également éviter, dans la mesure du possible, d'être accompagné de vos enfants qui ne sont pas gardés par l'assistant maternel. Enfin, vous devez veiller à limiter votre temps de présence dans les locaux de la MAM ou chez l'assistant maternel à 15 minutes.

### 3. Respecter les gestes barrières et notamment la distanciation physique

d'au moins deux mètres entre deux personnes lors de l'accueil et du départ de votre enfant.

### 5. Se laver les mains avec du gel hydroalcoolique

à l'arrivée chez l'assistant maternel ou à la MAM et lors du départ.

### 6. Laisser les poussettes et cosy à l'extérieur.

### 7. Les temps de transmission orale

**doivent être courts** : les échanges par téléphone ou par écrit (mail ou sms) sont à privilégier.

### 8. Il est préconisé pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire que **les repas de tous les enfants soient préparés par l'assistant maternel**

pour éviter l'introduction d'objets extérieurs. Si ce n'est possible, les contenants apportés, étiquetés au nom de l'enfant, devront être nettoyés par les parents avant qu'ils ne soient placés dans un sac isotherme. L'assistant maternel se chargera de les nettoyer avant de les placer au réfrigérateur.

### 4. Porter un masque

de catégorie 1 ou à usage médical systématiquement dans les espaces intérieurs, et à l'extérieur si la distance de deux mètres ne peut pas être respectée.



### 9. Prévoir dans la mesure du possible un doudou et une tétine par enfant (différents de ceux de la maison).

### 10. Prévoir plusieurs tenues de rechange pour votre enfant afin que l'assistant maternel puisse le changer.

### 11. Fournir des masques de catégorie 1 ou à usage médical en quantité suffisante à l'assistant maternel :

les assistants maternels ayant plusieurs particuliers employeurs sont invités à comptabiliser les heures de chacun de leurs employeurs et à établir, au prorata de cette répartition, la part de financement ou de fourniture des masques due par chacun. Ils sont ensuite tenus de fournir ces informations à leurs différents employeurs, en toute transparence.

## Consignes à respecter en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19

### Chez l'enfant

✓ **Ne pas confier votre enfant s'il présente des symptômes évoquant la Covid-19** notamment de la fièvre (température supérieure à 38 degrés).

✓ **En cas d'appel de l'assistant maternel signalant l'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 pendant le temps d'accueil**, vous devez récupérer votre enfant sans délais et contacter votre médecin traitant ou appeler le 15 en cas de difficultés respiratoires.

### Quels sont les signes évocateurs de la Covid-19 chez le jeune enfant ?

- ✓ Fatigue générale, inexplicable, apathie, somnolence,
- ✓ Douleurs musculaires,
- ✓ Perte de l'odorat sans obstruction nasale, perte du goût,
- ✓ Diarrhée,
- ✓ Fièvre isolée chez l'enfant de moins de 3 mois.

Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de la Covid-19.

Source : [Guide DGCS](#) - Modes d'accueil du jeune enfant (mise à jour au 5 mars 2021)

### Chez l'assistant maternel

**Si l'assistant maternel ou un membre de sa famille présente des symptômes évoquant la Covid-19**, vous devez aller rechercher votre enfant sans délai.

### Votre enfant est déclaré « cas contact » ?

Vous ne pouvez donc pas le confier à l'assistant maternel.

Dans la mesure où cette absence de votre enfant n'est pas due à une maladie qu'il a contractée ou à un accident qu'il a subi, vous devez verser à l'assistant maternel son salaire habituel pendant toute la durée du placement à l'isolement de votre enfant et vous bénéficiez des aides habituelles (notamment CMG et crédit d'impôt) au titre du salaire maintenu.

Dans ce contexte, si vous-même, particulier employeur, êtes salarié, nous vous invitons à vous rapprocher de votre employeur pour connaître les démarches à entreprendre et vous rappelons que si vous ne pouvez pas télétravailler, vous pouvez bénéficier d'une indemnisation au titre de l'activité partielle ou, à défaut, dans le cadre d'un arrêt pour garde d'enfant(s). Pour toute information complémentaire, vous pouvez également consulter le site [Ameli.fr](#)

Attention, pendant les périodes de confinement, des règles spécifiques relatives au dispositif d'indemnisation exceptionnelle peuvent être adoptées par le Gouvernement pour permettre d'indemniser l'assistant maternel qui n'accueillerait pas l'enfant, sous certaines conditions. Pour plus d'informations, nous vous invitons à bien consulter [le site Pajemploi](#)